

SÉANCE DU 13 MAI 2013

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 13 mai 2013 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est, Cookshire, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6
Madame Thérèse Ménard-Théroux, mairesse et représentante de Newport

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 13 mai 2013 par monsieur Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 mai 2013.**
- C) Adoption des procès-verbaux suivants :**
 - Séance spéciale du 12 novembre 2012;
 - Séance spéciale du 17 décembre 2012 sur le budget;
 - Séance spéciale du 17 décembre 2012;
 - Séance spéciale du 14 janvier 2013;
 - Séance spéciale du 23 janvier 2013;
 - Séance spéciale du 13 mars 2013.
- D) Première période de questions.**
- E) Correspondance.**
- F) Autres sujets.**
 - 1) Autorisation de signature du contrat du directeur de la sécurité publique.
 - 2) Directeur adjoint de la sécurité publique, conditions salariales.
 - 3) Autorisation d'utiliser 65 % du budget pour l'achat d'équipement et du matériel.
 - 4) Position du conseil sur les griefs en cours.
- G) Propositions des membres du conseil d'agglomération.**
- H) Avis de motion.**
- I) Étude et adoption de règlements.**
- J) Varia.**

1) Participation du directeur de la sécurité publique au congrès de l'ACSIQ du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie.

K) Deuxième période de questions.

L) Ajournement ou levée de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 13 mai 2013 par M Noël Landry, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 mai 2013.

Résolution 2013-05-0489-A

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason, il est résolu que le conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance du 13 mai 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption des procès-verbaux suivants :

- **Séance spéciale du 12 novembre 2012;**
- **Séance spéciale du 17 décembre 2012 sur le budget;**
- **Séance spéciale du 17 décembre 2012;**
- **Séance spéciale du 14 janvier 2013;**
- **Séance spéciale du 23 janvier 2013;**
- **Séance spéciale du 13 mars 2013.**

Résolution 2013-05-0490-A

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 12 novembre 2012 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2013-05-0491-A

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale sur le budget du 17 décembre 2012 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2013-05-0492-A

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Ghyslain Chauveau, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2012 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2013-05-0493-A

Proposé par la mairesse et représentante de Newport, Thérèse Ménard-Théroux, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-

verbal de la séance spéciale du 14 janvier 2013 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2013-05-0494-A

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 23 janvier 2013 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2013-05-0495-A

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2013 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Première période de questions.

Aucune.

E) Correspondance.

Aucune.

F) Autres sujets.

- 1) Autorisation de signature du contrat du directeur de la sécurité publique.

Résolution 2013-05-0496-A

CONSIDÉRANT le dépôt des recommandations de M. Michel Richer datée du 12 avril 2013 et celles du Comité Sécurité publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason et résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail du directeur de la sécurité publique, M. Éric Cloutier.

Le contrat de travail est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Directeur adjoint de la sécurité publique, conditions salariales.

Résolution 2013-05-0497-A

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Sécurité publique concernant les conditions salariales du directeur adjoint de la sécurité publique, M. Marcel Charpentier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par la mairesse et représentante de Newport, Thérèse Ménard-Théroux et résolu :

QUE la rémunération du directeur adjoint de la sécurité publique soit de 900 \$ par mois;

QUE la rémunération soit rétroactive à la date de sa nomination, soit le 1^{er} avril 2013;

QUE son premier mandat soit pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Autorisation d'utiliser 65 % du budget pour l'achat d'équipement et du matériel.

Résolution 2013-05-0498-A

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Ghyslain Chauveau, il est résolu d'allouer 65 % du budget en sécurité publique pour l'achat d'équipements pour le service incendie et le service des premiers répondants (poste budgétaire 02-220-00-526 et poste budgétaire 02-230-00-526).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Position du conseil sur les griefs en cours.

Résolution 2013-05-0499-A

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'aviser le Comité des relations de travail de la position du conseil d'agglomération sur les griefs suivants :

Griefs 2012-05 et 2013-06 : Contestation de l'octroi du poste de préposé à la caserne et contestation de la date d'ancienneté.

- Le conseil n'a pas d'objection à ce que la date d'ancienneté du salarié soit corrigée pour le 5 avril 1987.
- Le conseil n'a pas d'objection à ce que le poste de préposé à la caserne soit octroyé au salarié lésé si la personne qui occupe actuellement ce poste y renonce. Le remplaçant devra répondre aux exigences du poste.
- Aucune rétroactivité ne sera payée. La convention collective a été acceptée par les 2 parties avec la présente liste d'ancienneté.

Grief 2012-06 : Modification des priorités d'affectation.

- Le conseil accepte que ce grief soit retiré si le syndicat y consent.

Grief 2012-06-B : Collecte de sang

- Le conseil n'accepte pas la proposition syndical et maintien sa position de ne pas payer ce grief.

Grief 2013-01 : Rétrogradation d'un salarié.

- Le conseil permettrait au pompier de reprendre le cours de pompier 2 lors de la prochaine programmation du cours. Le salarié devra se soumettre au test standard qui sera élaboré par les parties.

- Le conseil refuse que le salarié accède au poste de lieutenant aussitôt le cours terminé et réussi.
- Aucune rétroactivité ne serait payée au salarié.

Grief 2013-05 : Utilisation des pompiers d'East Angus.

- Le conseil est d'accord à ce que le directeur de la sécurité publique produise une lettre expliquant la démarche effectuée et le fait que son intention sera toujours de privilégier les pompiers de l'unité d'accréditation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

H) Avis de motion.

Aucun.

I) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

J) Varia.

- 1) Participation du directeur de la sécurité publique au congrès de l'ACSIQ du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie.

Résolution 2013-05-0500-A

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu que M. Éric Cloutier, directeur de la sécurité publique, est autorisé à participer au congrès 2013 de l'ACSIQ qui se tiendra à La Malbaie du 18 au 21 mai.

Les frais reliés à cette activité sont assumés par l'agglomération de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K) Deuxième période de questions.

Aucune.

L) Levée de la séance.

Résolution 2013-05-0501-A

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier